



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service d'animation interministérielle des politiques
publiques - Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : **Phanie MASSÉ**

Tél. : 02.47.33.13.25

Courriel : phanie.masse@indre-et-loire.gouv.fr

LRAR

Tours, le 02 août 2022

Monsieur le directeur,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral pris suite à votre saisine de l'autorité environnementale pour une demande d'examen au cas par cas formulée pour votre projet portant sur une prorogation de 10 années de l'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Le Paluau » sur la commune de Bourgueil (37), et sur la régularisation administrative des installations de traitement et de transit des matériaux exploités au sein de la carrière précitée.

Votre projet est ainsi exonéré d'évaluation environnementale après cas par cas. Toutefois compte-tenu du caractère substantiel des modifications décrites dans vos dossiers, je vous précise, en application des dispositions de l'article R.181-46 du code de l'environnement, qu'il nécessite le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale avec étude d'incidence.

J'attire votre attention sur les délais et voies de recours prévus par cet arrêté.

Je vous prie de croire, monsieur le directeur, à toute ma considération.

Pour la Préfète et par délégation,
La secrétaire générale,


Nadia SEGHIER

SARL MOREAU
"La Petite Prairie"
37140 BOURGUEIL